

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AC260

présenté par
Mme Piron

ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 27 par la phrase suivante :

« Ce décret intégrera des critères de mixité sociale et territoriale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de fixer par décret des critères de mixité sociale et territoriale qui devront s'appliquer aux établissements publics locaux d'enseignement international afin de diversifier les profils des enfants qui étudieront dans ces établissements.